Annexe B
profil de poste personnel de direction - collèges Rep+ 2027

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

# PROFIL DE POSTE
# PERSONNEL DE DIRECTION
# ETABLISSEMENTS REP+

**Intitulé de l'emploi :**

Chef d'établissement ou chef d'établissement adjoint : **Principal adjoint**
Type et nom de l'établissement : **Collège Katherine Johnson**
Catégorie financière : 4
Type de logement : Villa F4

**Implantation géographique :**
Adresse : Collège Katherine Johnson
Commune : Boulevard du Bosphore Saint Antoine
Code postal : 13015 Marseille

**Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement :**

Nombre d'élèves : 600

Environnement : QPV

Spécificités internes : Sections sportives – Ecole ouverte – Soutien à la parentalité dans le domaine numérique - Ulis TSA – UPE2A – Micro-collège – Classe passerelle

Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur (préciser : site internet, etc…) : Site de l'établissement, applications académiques et nationales.

**Compétences attendues :**

En matière de pilotage d'une démarche innovante notamment dans les champs des établissements REP+ (pédagogie, vie scolaire, GRH) : Travail en inter degrés et en réseaux – Politique pédagogique et éducative ambitieuse dans la lignée de **Collèges en progrès** – Capacité à fédérer les équipes autour d'objectifs clairs et partagés. Capacité à anticiper et à mettre en œuvre les organisations garantes du bon fonctionnement de l'EPLE.
Liées à la spécificité du poste : Anticipation – Adaptabilité - Sens du dialogue et de la concertation
Autres compétences : Management collaboratif – Gestion des situations de crise.

**Points particuliers concernant le poste (à préciser) :**

Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale – titulaire

Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans

Expérience de l'éducation prioritaire

Disponibilité : Rentrée 2027

**Cette fiche doit être envoyée directement par mel à la DIEPAT (**diepat.pdir.ak@ac-aix-marseille.fr et diepat.pdir.lz@ac-aix-marseille.fr**), copie au DASEN / DAASEN, pour le vendredi 9 octobre 2026 au plus tard.**